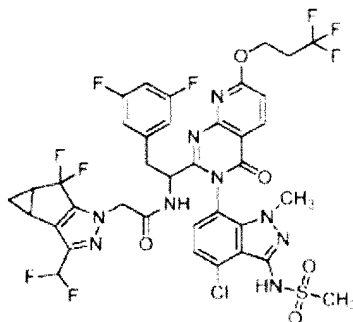


(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 56526 B1**
- (51) Cl. internationale : **A61K 31/519; C07D 471/04; A61P 31/18**
- (43) Date de publication : **31.05.2024**
-
- (21) N° Dépôt : **56526**
- (22) Date de Dépôt : **17.06.2020**
- (30) Données de Priorité : **19.06.2019 US 201962863406 P**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/IB2020/055653 17.06.2020**
- (71) Demandeur(s) : **VIIV Healthcare UK (No.5) Limited, GSK Medicines Research Centre Gunnels Wood Road Stevenage SG1 2NY (GB)**
- (72) Inventeur(s) : **GILLIS, Eric P ; IWUAGWU, Christiana**
- (74) Mandataire : **SABA & CO., TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 20743783.1
-
- (54) Titre : **DÉRIVÉS DE PYRIDO [2,3-D] PYRIMIDINE EN TANT QU'INHIBITEURS DE LA RÉPLICATION DU VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE**
- (57) Abrégé : L'invention concerne un composé et ses sels pharmaceutiquement acceptables, ainsi que des compositions et des méthodes de traitement d'une infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

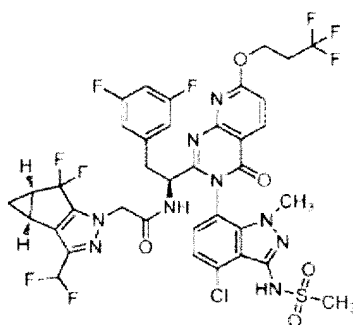
REVENDICATIONS

1. Composé :



5 ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

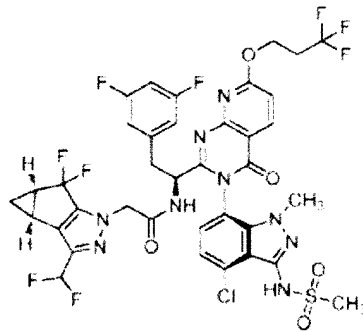
2. Composé selon la revendication 1 ayant la stéréochimie décrite ci-dessous



10

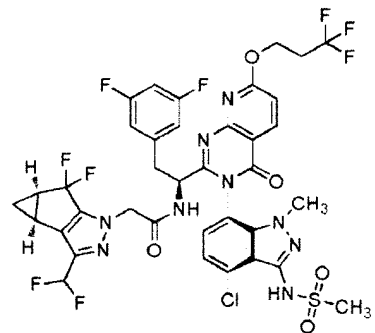
ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

3. Composé selon la revendication 2 ayant la stéréochimie décrite ci-dessous



ou un sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci.

- 5 4. Composé selon la revendication 1 tel que décrit ci-dessous :



5. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable selon l'une quelconque des
10 revendications 1-3 qui est un sel de sodium.

6. Composition pharmaceutique comprenant un composé ou un sel pharmaceutiquement acceptable selon l'une quelconque des revendications 1-5.

- 15 7. Composition pharmaceutique selon la revendication 6 comprenant en outre un excipient pharmaceutiquement acceptable.

8. Composition selon la revendication 6 ou la revendication 7 appropriée à une administration orale, à une injection intramusculaire, ou à une injection sous-cutanée.

9. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable selon l'une quelconque des revendications 1-5 pour une utilisation dans le traitement ou la prévention ou la réduction du risque d'une infection par le VIH chez un humain.

5

10. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable pour une utilisation selon la revendication 9, dans lequel le composé est administré par voie orale.

11. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable pour une utilisation selon la revendication 9, dans lequel le composé est administré par injection intramusculaire ou injection sous-cutanée.

12. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable pour une utilisation selon la revendication 9, dans lequel l'utilisation comprend en outre l'administration d'au moins un autre agent utilisé pour le traitement d'une infection par le VIH chez un humain.

13. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable pour une utilisation selon la revendication 12, dans lequel au moins un autre agent est sélectionné dans le groupe constitué de l'abacavir, de l'atazanavir, du bictégravir, du cabotégravir, du dolutégravir, du darunavir, de la doravirine, du fostemsavir, de la lamivudine, du maraviroc, de la rilpivérine, du ténofovir disoproxil, du ténofovir, du ténofovir afénamide, du S-648414, du GSK3640254, de l'anticorps N6LS, et du GSK3739937/VH3739937.

25

14. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable pour une utilisation selon la revendication 13, dans lequel l'au moins un autre agent est sélectionné dans le groupe constitué du dolutégravir, de la lamivudine, du fostemsavir, du cabotégravir, de l'anticorps N6LS et du GSK3739937/VH3739937.

30

15. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci pour une utilisation selon la revendication 13, dans lequel l'au moins un autre agent est du cabotégravir.

16. Composé ou sel pharmaceutique acceptable de celui-ci pour une utilisation selon la revendication 13, dans lequel l'au moins un autre agent est du dolutégravir.

17. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci selon l'une
5 quelconque des revendications 1-5 pour une utilisation en thérapie.

18. Composé ou sel pharmaceutiquement acceptable de celui-ci selon l'une quelconque des revendications 1-5 pour une utilisation dans le traitement d'une infection par le VIH.